

Les associations  
professionnelles d'urbanistes  
CFDU, CNJU, UT, UdM  
et  
l'Association pour la Promotion de l'Enseignement  
et de la Recherche en Urbanisme et Aménagement  
APERAU

CFDU, 22 rue Joubert, 75009 PARIS

[www.cfdud.org](http://www.cfdud.org) tél : 06 07 42 03 29  
(Merci de copier toute réponse à [cfduurba@gmail.com](mailto:cfduurba@gmail.com))

Madame Jacqueline Gourault  
Ministre de la Cohésion des Territoires  
et des Relations avec les Collectivités  
Territoriales

72, rue de Varenne  
75007 PARIS

Paris, le 25 mai 2020

**Objet :** Votre soutien pour la reconnaissance de la profession d'urbaniste en France. Création d'un cadre d'emploi d'urbaniste territorial au sein de la fonction publique territoriale

Madame la Ministre,

Au sein du gouvernement, et c'est inédit, vous exercez à la fois les responsabilités de ministre des collectivités locales et de ministre chargée de l'urbanisme. Cette double compétence ministérielle fait sens dans la perspective du futur projet de loi décentralisation-déconcentration-différenciation visant à renforcer le rôle des pouvoirs publics locaux en tant qu'autorités organisatrices de l'urbanisme.

Pour que cette responsabilité soit pleinement assumée elle nécessite la mobilisation des compétences professionnelles des urbanistes, profession forte de plus de 20 000 membres en France - plus de 7 000 au sein des collectivités territoriales et leurs groupements - et leur claire lisibilité pour la maîtrise d'ouvrage.

Pour œuvrer en ce sens, deux étapes sont désormais franchies :

La première est la coproduction en 2018 d'une certification professionnelle de référence pour les urbanistes, dans une démarche réalisée sous l'égide du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en lien étroit avec la conférence des présidents d'université, à laquelle nos associations professionnelle et l'APERAU ont pris part aux côtés des principales fédérations d'employeurs d'urbanistes. Le diplôme national de Master "Urbanisme et aménagement" est désormais enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) géré par l'agence France Compétences et concerne vingt-quatre établissements d'enseignement supérieur à l'échelle nationale (1 000 diplômés par an). Votre administration (DGALN/DHUP) était associée à ce mouvement concret de reconnaissance de la profession d'urbaniste en France et nous tenons à vous faire part de notre satisfaction pour la qualité des relations de travail qui ont été nouées avec votre ministère à cette occasion.

La seconde est la signature collective en août 2019, lors de la 23ème Université d'été des Urbanistes, organisée par le CFDU, de la « Déclaration de Châtelleraut » (document joint) par les représentants des enseignants-chercheurs (APERAU), des associations professionnelles (CFDU, CNJU, UT, UDM) et des employeurs d'urbanistes de la maîtrise d'ouvrage publique, parapublique et privée (ADCF, FNAU, CAUE, EPL, FédÉSCOT, ACAD, CINOV).

Cette déclaration porte avec détermination huit engagements essentiels pour le devenir du métier d'urbaniste, autant en exercice public qu'en libéral, au service de la maîtrise d'ouvrage. Elle vise principalement à promouvoir une formation de qualité en urbanisme, à rendre visibles et lisibles les compétences et les missions des urbanistes et, enfin, à rassembler les associations professionnelles représentatives dans une association confédérale, "Profession Urbaniste".

La mobilisation collective des signataires pour la création du cadre d'emploi d'urbaniste-territorial fait partie des engagements-clés de la « Déclaration de Châtelleraut ». La création de ce cadre d'emploi d'urbaniste-territorial est donc la troisième étape que nous voulons franchir avec vous. L'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, dispose que les concours sur titres sont possibles pour toute filière de la fonction publique territoriale.

Comme vous nous l'aviez proposé, nous souhaiterions vous rencontrer afin d'échanger sur les modalités d'application de la loi du 7 août 2019 en faveur d'un cadre d'emploi spécifique aux urbanistes et sur les conditions et formes possibles de sa mise en œuvre.

Vous remerciant par avance pour votre écoute et votre soutien, nous vous prions d'accepter, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Président d'Urbanistes des Territoires



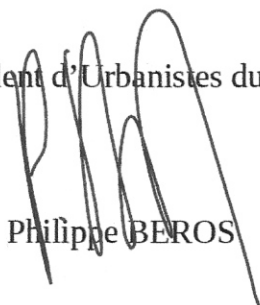
Bernard LENSEL

Le Président du Collectif National  
des Jeunes Urbanistes



Hugo REVEILLAC

Le Président d'Urbanistes du Monde



Philippe BEROS

Le Président du Conseil Français des Urbanistes



Philippe DRUON

Le Président de l'Association pour la Promotion de l'Enseignement  
et de la Recherche en Urbanisme et Aménagement



Philippe MENERAULT